Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_054-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux juin, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

**Etaient présents :**
REMOISSENET Laëtitia, DU MOTTAY Éric, PASQUET Nathalie, GALLIER Maxime, VINET Liliane, AMELOT Delphine, MOREL Christian, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

**Absent(s) excusé(s) :**
GUYOT Jean-Yves (Mandataire REMOISSENET Laëtitia ), BENOIST Florence (Mandataire AMELOT Delphine ), BABES Anca (Mandataire MOREL Christian ), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire GALLIER Maxime )

MOREL CHRISTIAN a été nommé(e) secrétaire de séance.

## N° V_DEL_2026_054 URBANISME - AVIS SUR CONSULTATION PUBLIQUE EXTENSION MÉTHANISATION AU LIEU-DIT LA JOUSSELINAIS À NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

*(Rapporteur : CHUBERRE Philippe)*

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;*

***VU** le code de l'environnement et notamment son article R. 521-46-11 ;*

***VU** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2026 relatif à l'ouverture d'une consultation du public sur le projet présenté par la SARL CASTELMETHA ;*

***VU** le dossier à la commune par la préfecture d'Ille-et-Vilaine relatif à la demande présentée le 23 octobre 2025 et complétée les 9 et 17 mars 2026, par la SARL CASTELMETHA, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation de la capacité de traitement de son unité de méthanisation située au lieu-dut 96, la Jousselinais sur la commune de NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE et la mise à jour du plan d'épandage ;*

***VU** la publicité de l'avis annonçant l'ouverture de la consultation effectuée par la commune de Saint-Grégoire par voie d'affichage pour la consultation du public réalisée du 04 mai au 05 juin 2026 en mairie de Saint-Grégoire ;*

***CONSIDÉRANT** qu'aucune remarque n'a été faite dans le délai de consultation ;*

***CONSIDÉRANT** que la commune de Saint-Grégoire est concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et qu'à cet effet, le conseil municipal émet un avis sur la demande d'enregistrement de l'installation en cause.*

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_054-DE

**Chers collègues,**

La Préfecture d'Ille et Vilaine nous informe de l'ouverture d'une consultation du public qui s'est tenue du 04 mai au 05 juin 2026 inclus, présentée par la SARL CASTELMETHA, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation de la capacité de traitement de son unité de méthanisation située au lieu dit 96, la Jousselinais sur la commune de NOYAL-CHATILLON-SEUR-SEICHE et la mise à jour du plan d'épandage.

Le Conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

**1°/ PREND ACTE** de l'absence de remarque formulée dans le délai de consultation de la demande d'enregistrement de la SARL CASTELMETHA pour le projet d'augmentation des volumes d'intrants de l'unité de méthanisation située au lieu-dit 96, la Jousselinais sur la commune de NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE ;

**2°/ RENVOIE** à la sagesse des autorités compétentes sur l'opportunité d'accorder la demande d'enregistrement susvisée.

**VOTE : UNANIMITE 29 POUR**

**Fait à Saint-Grégoire le 23 juin 2026**

| Le Maire, | Secrétaire de séance, |
| --- | --- |
| REMOISSENET Laetitia | MOREL Christian |